

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N° 24/019

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du Budget Primitif 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. Gilbert REINAUDO, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Josselyne COSTE-LENNON ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Michel GRAMBERT ;
Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (5) :

M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M Gilles PAUL, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 24/018 du 26/03/2024 portant décision d'affectation des résultats comptables ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°23/032 du 24/11/2023, relative à l'adoption pour l'année 2024 d'un Règlement Budgétaire et Financier autorisant notamment le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Oùï l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 14 voix pour :

- ✓ **Approuve le budget primitif 2024** du centre de gestion détaillé comme suit :

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	700.848,28 €	4.408.446,48 €	5.109.294,76 €
Recettes	700.848,28 €	4.408.446,48 €	5.109.294,76 €

- ✓ **Confirme** l'application pour l'année 2024 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°23/032 en date du 24 novembre 2024 et visé ci-dessus.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 26/03/2024



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.